



LIGUE RÉGIONALE DE TIR DE L'ÎLE DE FRANCE

ORGANISATION DU TIR SPORTIF ÉTÉ

SAISON 2024-2025

Mise à jour 07/02/2025

Additif régional au règlement de GESTION SPORTIVE F.F.Tir
Vie Nationale 2024-2025

9 villa Thoréton 75015 PARIS - Tél : 01 45 57 34 20

Mail : secretariat@lirtidf.org

Site internet : <https://ligue.idf-tir.org/>

SOMMAIRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
PARTICIPATION : CONDITIONS, DÉROGATIONS, SURCLASSEMENTS	4
PRINCIPES DE QUALIFICATIONS AUX CHPTS DE FRANCE	6
CATÉGORIES D'ÂGES.....	7
CALENDRIER GESTION SPORTIVE	8
ARBALÈTE FIELD IR 900	9
ARBALÈTE MATCH 30M	11
ARMES ANCIENNES	13
BENCH-REST RIMFIRE.....	16
CARABINE 50M - PISTOLET 25/50M	18
CARABINE 300M I.S.S.F. et I.S.R.....	20
CIBLE MOBILE 50M	24
ÉCOLES DE TIR PLATEAU	26
PLATEAU FO-SO	27
SILHOUETTES MÉTALLIQUES	29
TIR AUX ARMES RÉGLEMENTAIRES	32
CHAMPIONNATS DES CLUBS 25/50M et F.O./S.O.....	34
QUOTAS DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX.....	35

IMPORTANT INFORMATIONS GÉNÉRALES

R.C.L.	M. Sébastien BLANCHOUIN	rcl@lrtidf.org	Tél. 01 45 57 38 81
G.A.L.S. ¹	Mme Joany CAKIN	competitions@lrtidf.org	Tél. 01 45 57 38 76
Ligue		secretariat@lrtidf.org	Tél. 01 45 57 34 20

1. CONTACT AVEC LES ATHLÈTES

Les Présidents de club doivent veiller à ce que leurs compétiteurs soient joignables en s'assurant que les coordonnées de chacun (adresse, téléphone mobile et e-mail) soient accessibles sur ITAC.

2. PARA-TIR

Les athlètes para-tir seront intégrés dans tous les niveaux des compétitions de la gestion sportive (voir & B.11. règles spécifiques PARA-TIR G.S. FFTir page 48).

3. DÉROGATIONS

Les demandes de dérogation doivent être établies sur le document téléchargeable sur le site de la Ligue.

Les Responsables Compétitions des Départements (R.C.D.) devront inclure dans leur palmarès - avant de les transmettre à la Ligue en format PDF - les résultats H.M. de leurs athlètes, s'ils souhaitent tirer leur échelon régional en Île-de-France, afin qu'ils apparaissent dans la liste des athlètes qualifiés.

4. PLANS DE TIR

La Ligue diffuse tous les plans de tir sur son site.

5. INSCRIPTIONS

Les clubs devront inscrire leurs athlètes via ISIS WEB.

6. ENGAGEMENTS - FACTURATIONS

Les clubs n'ayant pas encore réglé les engagements de leurs athlètes aux différents championnats de la saison 2023/2024 ne pourront pas participer aux championnats de la saison 2024/2025.

Le montant des factures doit être intégralement réglé avant le début du championnat concerné.

À partir du moment où le club réceptionne les factures des inscriptions de ses athlètes et qu'ils sont donc retenus pour participer aux divers championnats régionaux concernés, la Ligue Régionale de Tir de l'Île-de-France inclura les athlètes inscrits dans les facturations des clubs et aucune possibilité d'avoir ou de déduction ne sera permise en cas de désistement pour quelque raison que ce soit.

Le règlement est à effectuer par virement bancaire sur le compte de la Ligue Régionale de Tir.

7. CODE VESTIMENTAIRE (voir G.S. F.F.Tir – page 08)

À tous les échelons de la GS : tous les vêtements portés par les concurrents lors de ces compétitions devront être des tenues sportives appropriées pour les athlètes.

Les tenues dites « camouflage », « combat » ou « police » sont interdites.

La FFTir est engagée vis à vis du ministère des sports par sa délégation de service public et par ses statuts vis à vis de ses membres.

En conséquence, dès l'échelon départemental de compétition, le port de signes religieux n'est pas toléré : ni croix, ni voile, ni kippa, ainsi que tout autre signe apparenté à une religion. Le port de vêtements neutres tels que définis dans les règlements sportifs reste permis.

Pour les épreuves ISSF : le port du jean bleu (ou denim) est interdit. Pour le cas spécifique des épreuves Mixte par équipe Pistolet 10m, les athlètes concernés devront porter la même tenue (haut) lors de la phase qualificative et la phase finale.

Durant les compétitions, les athlètes doivent porter des chaussures conformes aux règles. Ils ne sont pas autorisés à porter tout type de sandales, ni à retirer leurs chaussures (avec ou sans chaussettes).

Pour les épreuves hors ISSF : le port du jean est accepté sous réserve qu'il soit de couleur uniforme, sans trous et sans découpes effilochées.

La sanction pour un tireur qui ne portera pas une tenue jugée conforme sera une interdiction de participer au match du championnat départemental, régional ou national.

8. RÉSULTATS et PALMARÈS

Les responsables départementaux doivent clôturer leurs championnats via ISIS WEB afin qu'ils soient accessibles à la Ligue. Ils devront également transmettre en format PDF, par mail, les palmarès de leurs championnats au gestionnaire Administratif et Logistique Sportif (competitions@lrtidf.org).

¹ Gestionnaire Administratif et Logistique Sportive

RAPPEL du règlement de GESTION SPORTIVE F.F.TIR 2024-2025 (extraits)

1. PARTICIPATION

a) Conditions

Seuls peuvent participer aux compétitions organisées dans le cadre de la GESTION SPORTIVE :

- Les athlètes en possession de la licence de la saison en cours, enregistrée par le service licence de la FFTIR, certifiant, dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale.

Pour rappel : Le certificat médical au dos de la licence est désormais inutile et il ne sera plus nécessaire de présenter un certificat médical lors des championnats. Sur ces championnats la présentation de la licence pourra toujours être exigée par l'organisateur. Le licencié doit vérifier la validité (1 an) de son certificat médical sur son espace « EDEN ».

- Ayant satisfait au principe de qualification, propre à chaque épreuve (voir A.2.1 GS F.F.Tir) et défini pour chaque niveau
- Régulièrement inscrits à la compétition concernée, leur club ayant acquitté les droits afférents à celle-ci.

Les athlètes devront présenter leur licence et une pièce officielle justifiant l'identité, si leur licence ne comporte pas de photo, en récupérant leur fiche planning.

Tout concurrent ayant pris, sur prescription médicale dans le cadre de l'A.U.T. (autorisation d'utilisation à des fins thérapeutiques, valable 1 an), des produits inscrits sur la liste des substances interdites devra en faire la déclaration au secrétariat de la manifestation, avant le début de son tir. Dans ce cas, il peut participer et figurer au palmarès sauf pour les produits bêtabloquants conduisant au Hors-Match (HM). Lorsque cette déclaration est faite seulement au moment de son contrôle antidopage, le concurrent n'est pas inscrit au palmarès.

b) Dérogations

La participation à toute compétition autre que les échelons officiels de la Section Compétition ne saurait être prise en compte comme tir de qualification ou de remplacement.

Si, pour raison valable, un athlète ne peut participer à son championnat départemental ou régional, il peut, exceptionnellement et uniquement par mail, demander une dérogation pour :

- Être autorisé à tirer dans le championnat équivalent d'un autre département ou d'une autre ligue.
- Ou obtenir la prise en compte du championnat départemental à titre de championnat régional.
- Ou obtenir la qualification directe à l'échelon supérieur.

Le formulaire de demande de dérogation est disponible sur le site de la Ligue et sur ITAC.

Les dérogations seront accordées :

- **à l'Échelon départemental**, par le Responsable Compétition de son Département (RCD) ou par le Président du Comité Départemental (si pas de RCD) qui décidera du tir de remplacement qualificatif si la dérogation est accordée, - **et qui enverra un double de son accord à la Ligue** -
- **à l'Échelon régional**, par le Responsable Compétition Ligue (RCL) qui décidera du tir de remplacement qualificatif si la dérogation est accordée.

Attention : les demandes de dérogation sont obligatoires même pour les athlètes dont la ligue n'organise pas d'échelon qualificatif dans une épreuve donnée.

Il est de la responsabilité de l'athlète de demander au RCD ou au RCL d'accueil les modalités d'inscription en joignant l'accord de sa dérogation puis de transmettre, aussitôt le championnat tiré, la preuve et le résultat de sa participation au RCD de son département ou au RCL de sa ligue.

c) Surclassements (voir GS Fédération & A.1.5 – page 11)

- Les athlètes ayant opté pour leur catégorie réelle ou de surclassement lors de première compétition inscrite au calendrier de la Section Compétition, devront, **dans une épreuve donnée**, conserver cette même catégorie jusqu'à la fin de la saison sportive et ce pour toutes les compétitions officielles fédérales.

- Le surclassement est autorisé dans toutes les catégories pour les adultes (D2, D3, S2 et S3). Exemple : S2 en S1 ou encore D3 en S1.

- Dans toutes les épreuves de la discipline Écoles de Tir, le surclassement est interdit quelle que soit la catégorie d'origine.

- Seul le simple surclassement est autorisé pour les catégories MF et MG. Le double surclassement est autorisé pour les catégories CF et CG. Il peut ne pas l'être en fonction des spécificités des différentes disciplines et épreuves.

Le passage d'une catégorie à celle qui lui est immédiatement supérieure est considéré comme un simple surclassement.

Dans le cadre d'un surclassement, volontaire ou obligatoire, le tireur mineur doit être en possession d'une autorisation parentale de surclassement et d'un certificat médical de surclassement délivré par un médecin. Ce certificat de surclassement doit être différent de celui permettant la délivrance de la licence et peut être demandé lors de l'accès aux compétitions.

d) Cas particulier (voir GS Fédération & A.1.7)

Les étrangers licenciés à la F.F.Tir qui participent aux différents échelons verront leurs résultats apparaître sur le palmarès au rang qui leur revient avec la mention ET sans que le classement des autres tireurs n'en soit affecté. Ils recevront le cas échéant une médaille correspondant à leur performance, mais ne pourront revendiquer un quelconque titre, ni une sélection en Équipe de France.

Au maximum un seul tireur de nationalité étrangère, licencié à la F.F.Tir, peut faire partie d'une équipe.

A.2.1. Principes de qualifications aux Championnats de France

DISCIPLINES	PRINCIPES DE QUALIFICATION	ÉCHELONS QUALIFICATIFS
SILHOUETTES MÉTALLIQUES	DEUX ÉCHELONS OBLIGATOIRES DÉPARTEMENTAUX et RÉGIONAUX QUALIFICATIFS en 1 ou 2 fois) (point minimum à réaliser)	CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX ou INTER DÉPARTEMENTAUX CHAMPIONNAT RÉGIONAL
BENCH REST TSV	OPEN	
ARBALETE MATCH 30M	UN ÉCHELON OBLIGATOIRE RÉGIONAUX	CHAMPIONNAT RÉGIONAL
ÉCOLES DE TIR PLATEAU PLATEAU PARA-TRAP	RÉGIONAUX <u>OBLIGATOIRES</u>	CHAMPIONNAT RÉGIONAL
CARABINE 300M I.S.S.F – I.S.R.	UN ÉCHELON OBLIGATOIRE RÉGIONAUX QUALIFICATION DES MEILLEURS TIREURS EN FONCTION DES QUOTAS DÉFINIS DANS LES TABLEAUX SPÉCIFIQUES	CHAMPIONNAT RÉGIONAL
JEUNES PARA-TIR	DEUX ÉCHELONS OBLIGATOIRES DÉPARTEMENTAUX et RÉGIONAUX	CHAMPIONNAT RÉGIONAL
<i>PARA-TIR *</i> 10 MÈTRES 25-50 MÈTRES ARBALETE FIELD 18M ARBALETE FIELD IR900 ÉCOLES DE TIR CIBLE CIBLE MOBILE TIR AUX ARMES RÉGLEMENTAIRES ARMES ANCIENNES RIMFIRE	DEUX ÉCHELONS OBLIGATOIRES DÉPARTEMENTAUX et RÉGIONAUX QUALIFICATION DES MEILLEURS ATHLÈTES EN FONCTION DES QUOTAS DÉFINIS (<i>*ET DES POINTS MINIMAUX</i>) DANS LES TABLEAUX SPÉCIFIQUES	CHAMPIONNAT RÉGIONAL

CATÉGORIES D'ÂGES : SAISON 2024/2025

Poussins	PF ou PG	nés après le 31/12/14
Benjamins	BF ou BG	nés entre le 01/01/13 et le 31/12/14
Minimes	MF ou MG	nés entre le 01/01/11 et le 31/12/12
Cadets	CF ou CG	nés entre le 01/01/08 et le 31/12/10
Juniors	JF ou JG	nés entre le 01/01/05 et le 31/12/07
Dames 1 ou Seniors 1	D1 ou S1	nés entre le 01/01/80 et le 31/12/04
Dames 2 ou Seniors 2	D2 ou S2	nés entre le 01/01/65 et le 31/12/79
Dames 3 ou Seniors 3	D3 ou S3	nés avant le 01/01/65
Vétérans Arbalète Field	VA	nés avant le 01/01/75

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 25m/50m

SAISON 2024 / 2025

MARS 2025

02	<i>Date limite championnats départementaux Silhouettes Métalliques Field et Carabine PC</i>
30	<i>Date limite championnats départementaux Silhouettes Métalliques Pistolet PC</i>
23	<i>Date limite championnats départementaux Armes Anciennes</i>
23	<i>Date limite championnats départementaux Rimfire</i>

AVRIL 2025

06	CHAMPIONNAT RÉGIONAL RIMFIRE	MONTESSON
13	<i>Date limite championnats départementaux Tir aux Armes Règlementaires</i>	
13	<i>Date limite championnats départementaux Arbalète Field IR900</i>	
18 au 20	CHAMPIONNAT RÉGIONAL ARMES ANCIENNES (25/50m et 100m)	BELLOY-EN-FRANCE
21	<i>Date limite championnats départementaux Cible Mobile 50m</i>	
26-27	CHAMPIONNAT RÉGIONAL ARBALÈTE FIELD IR900	ROMAINVILLE
27	<i>Date limite championnats départementaux 25/50m</i>	

MAI 2025

02-03	CHAMPIONNAT RÉGIONAL 300m ISR/ISSF	VERSAILLES
03-04	CHAMPIONNAT RÉGIONAL ARBALÈTE MATCH 30m	LIVRY-GARGAN
10-11	CHAMPIONNAT RÉGIONAL SILHOUETTES MÉTALLIQUES FIELD ET CARABINE PC	ETRECHY
16-17	CHAMPIONNAT RÉGIONAL TAR	VERSAILLES
24	CHAMPIONNAT RÉGIONAL FOSSE OLYMPIQUE	CHARMENTRAY
24-25	CHAMPIONNAT RÉGIONAL 25/50m	PONTOISE
24-25	CHAMPIONNAT RÉGIONAL 25/50m	PROVINS
24-25	CHAMPIONNAT RÉGIONAL CIBLE MOBILE 50m	ETAMPES
31/05 et 01/06	CHAMPIONNAT RÉGIONAL SILHOUETTES MÉTALLIQUES PISTOLET PC	ETRECHY
31/05 et 01/06	CHAMPIONNAT RÉGIONAL 25/50m	PONTOISE
30/05 au 01/06	CHAMPIONNAT RÉGIONAL 25/50m	PROVINS

I - CHAMPIONNATS INTERDÉPARTEMENTAUX

I.1 - DATE :

La date limite d'organisation des championnats départementaux est fixée au :

DIMANCHE 13 AVRIL 2025

I.2 - INSCRIPTIONS :

Se référer aux directives du Comité Départemental de Tir de Seine-Saint-Denis.

Les athlètes tirant hors Ligue l'échelon départemental devront envoyer leurs résultats à leurs R.C.D. avant la date limite imposée par la Ligue I.D.F. le DIMANCHE 13 AVRIL 2025 à 23h59, sans quoi ils ne seront pas qualifiés pour le championnat régional en I.D.F.

II - CHAMPIONNAT RÉGIONAL

II.1 - DATES et LIEU : **SAMEDI 26 et DIMANCHE 27 AVRIL 2025**

**1^{re} CIE ARBALETRIERS ROMAINVILLE
37 rue de la Libre Pensée
93230 ROMAINVILLE**

L'accès au championnat régional est libre à condition d'avoir participé aux championnats interdépartementaux.

II.2 - QUOTAS :

Les quotas sont indiqués à la page 35.

II.3 - PLAN DE TIR :

Le plan de tir sera disponible sur le site de la Ligue.

II.4 - ACCÈS AU CHAMPIONNAT RÉGIONAL :

Les responsables départementaux doivent **clôturer leur championnat via ISIS WEB** au plus tard le :

MARDI 15 AVRIL 2025 à 12h00.

Ils devront également **transmettre par mail** au gestionnaire administratif et logistique sportif (competitions@lrtidf.org) **tous les palmarès en PDF.**

II.5 - INSCRIPTION :

La liste prévisionnelle des qualifiés, sera mise en ligne le :

JEUDI 17 AVRIL 2025

DATE D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS :	le 18 AVRIL 2025 à 00h01
--	---------------------------------

DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS :	le 21 AVRIL 2025 à 23h59
---	---------------------------------

En cas de désistement, l'athlète doit en informer son président de club afin qu'il le retire de la liste des participants au championnat au plus tard le :

LUNDI 21 AVRIL 2025 à 23h59

La liste des tireurs inscrits, avec indication de leur série, sera mise en ligne sur le site internet de la Ligue (<https://ligue.idf-tir.org/>) le :

MERCREDI 23 AVRIL 2025

Attention : les athlètes qui ont demandé à tirer leur championnat régional dans une autre ligue n'apparaîtront pas sur cette liste.

II.6 - ENGAGEMENTS ET FACTURATION :

Les droits d'engagement s'élèvent à :

- **10 €** par épreuve, pour les CADETS et les JUNIORS,
- **15 €** par épreuve, pour les ADULTES.

Les **factures sont disponibles sur l'espace ISIS WEB** du compte du club.

Pour confirmer la participation de leurs athlètes, les clubs devront régler la facture globale avant le championnat régional.

II.7 - CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPE :

Par l'intermédiaire d'une fiche d'inscription ÉQUIPE disponible sur le site de la Ligue. Cette inscription est gratuite et devra parvenir à la Ligue au plus tard le :

DIMANCHE 27 AVRIL 2025 à 23h59

III - CHAMPIONNAT DE FRANCE

III.1 - DATES ET LIEU : 31 MAI au 01 JUIN 2025 à VOUËL TERGNIER (02)

III.2 - QUALIFICATION ET TABLEAU DES QUOTAS DE PARTICIPATION :

Voir GESTION SPORTIVE NATIONALE FFTir 2024-2025.

I - CHAMPIONNAT RÉGIONAL

I.1 - DATE ET LIEU : **SAMEDI 03 et DIMANCHE 04 MAI 2025**

**S.T. LIVRY-GARGAN
PARC MUNICIPAL DES SPORTS
6 RUE DU DOCTEUR HERPIN
93190 LIVRY-GARGAN**

L'accès au championnat régional est libre.

I.2 - QUOTAS :

Les quotas sont indiqués à la page 35.

I.3 - PLAN DE TIR :

Le plan de tir sera disponible sur le site de la Ligue.

I.4 - INSCRIPTION :

Les clubs pourront inscrire les athlètes qui souhaitent participer au championnat régional, **via ISIS WEB**, aux dates suivantes :

DATE D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : **le 01 AVRIL 2025 à 00h01**

DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : **le 08 AVRIL 2025 à 23h59**

- En cas de désistement, l'athlète doit en informer son président de club afin qu'il le retire de la liste des participants au championnat au plus tard le :

DIMANCHE 08 AVRIL 2025 à 23h59

La liste des athlètes, avec indication de leur série, sera mise en ligne sur le site internet de la Ligue (<https://ligue.idf-tir.org/>) le :

JEUDI 10 AVRIL 2025

Attention : les athlètes qui ont demandé à tirer leur championnat régional dans une autre ligue n'apparaîtront pas sur cette liste.

I.5 - ENGAGEMENTS ET FACTURATION :

Les droits d'engagement s'élèvent à :

- 10 € par épreuve, pour les JUNIORS,
- 15 € par épreuve, pour les ADULTES.

Les **factures sont disponibles sur l'espace ISIS WEB** du compte du club.

Pour confirmer la participation de leurs athlètes, les clubs devront régler la facture globale avant le Championnat Régional.

I.6 - CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPE :

Par l'intermédiaire d'une fiche d'inscription ÉQUIPE disponible sur le site de la Ligue.
Cette inscription est gratuite et devra parvenir à la Ligue au plus tard le :

JEUDI 17 AVRIL 2025 à 23h59

II - CHAMPIONNAT DE France

II.1 - DATES ET LIEU : **du 05 au 08 JUIN 2025 à THAON LES VOSGES (88)**

II.2 - QUALIFICATION ET TABLEAU DES POINTS DE QUALIFICATION :

Voir GESTION SPORTIVE NATIONALE FFTir 2024-2025.

I - CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX

I.1 - DATE ET LIEUX :

La date limite d'organisation des championnats départementaux est fixée au :

DIMANCHE 23 MARS 2025

Les lieux sont fixés par les Comités Départementaux.

Voir GESTION SPORTIVE NATIONALE FFTir 2024-2025.

L'épreuve **KUCHENREUTER REPLIQUE** se divise maintenant pour les S1 en 2 épreuves **KUCHENREUTER REPLIQUE SIDE HAMMER (706-S)** et **KUCHENREUTER REPLIQUE UNDER HAMMER (706-U)**

C'est intégré dans ISISWEB avec ces numéros d'épreuves.

Un même tireur ne peut concourir officiellement que dans une des deux épreuves.

I.2 - INSCRIPTIONS :

Se référer aux directives des Comités Départementaux.

Les athlètes tirant hors Ligue l'échelon départemental devront envoyer leurs résultats à leurs R.C.D. avant la date limite imposée par la Ligue I.D.F. le DIMANCHE 23 MARS 2025 à 23h59, sans quoi ils ne seront pas qualifiés pour le championnat régional en I.D.F.

II - CHAMPIONNAT RÉGIONAL

II.1 - DATES ET LIEUX :

25/50 et 100m :

VENDREDI 18 – SAMEDI 19 et DIMANCHE 20 AVRIL 2025

**A.S.C. BELLOY-EN-FRANCE SECT TIR
Rue de Verdun
95270 BELLOY-en-FRANCE**

Plateau : Championnat à tirer dans une autre Ligue

II.2 - QUOTAS :

A la suite des résultats des championnats départementaux un quota sera créé pour respecter le nombre de places disponibles au championnat régional.

Les informations concernant les quotas sont indiquées à la page 36.

II.3 - PLAN DE TIR :

Le plan de tir sera disponible sur le site de la Ligue.

II.4 - ACCÈS AU CHAMPIONNAT RÉGIONAL :

Les responsables départementaux **doivent clôturer leur championnat via ISIS WEB** au plus tard le :
MARDI 25 MARS 2025 à 12h00.

Ils devront également **transmettre par mail** au gestionnaire administratif et logistique sportif (competitions@lrtidf.org) **tous les palmarès en PDF.**

II.5 - INSCRIPTIONS :

La liste prévisionnelle des qualifiés, sera mise en ligne le :

JEUDI 27 MARS 2024

Épreuves Plateau :

Les athlètes devront s'inscrire auprès de la Ligue Régionale concernée et en informer la Ligue Ile-de-France qui établira une dérogation individuelle ou globale nominative.

Épreuves Cible :

Les clubs pourront inscrire les athlètes qui souhaitent participer au championnat régional, **via ISIS WEB**, aux dates suivantes :

DATE D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS – 25/50 et 100m : le 29 MARS 2025 à 00h01

DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS – 25/50 et 100m : le 01 AVRIL 2025 à 23h59

- **En cas de désistement, l'athlète doit en informer son président de club afin qu'il le retire de la liste des participants au championnat au plus tard le :**

MARDI 01AVRIL 2025 à 23h59

La liste des tireurs inscrits, avec indication de leur série, sera mise en ligne sur le site internet de la Ligue (<https://ligue.idf-tir.org/>) le :

VENDREDI 04 AVRIL 2025

Attention : les athlètes qui ont demandé à tirer leur championnat régional dans une autre ligue n'apparaîtront pas sur cette liste.

II.6 - ENGAGEMENTS ET FACTURATION :

Les droits d'engagement s'élèvent à :

- 10 € par épreuve, pour les JUNIORS,
- 15 € par épreuve, pour les ADULTES.

Disciplines Plateau : suivre les directives de la Ligue régionale de tir concernée.

Les **factures sont disponibles sur l'espace ISIS WEB** du compte du club.

Pour confirmer la participation de leurs athlètes, les clubs devront régler la facture globale avant le championnat régional.

II.7 - CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPE :

Par l'intermédiaire d'une fiche d'inscription ÉQUIPE disponible sur le site internet de la Ligue.
Cette inscription est gratuite et devra parvenir à la Ligue au plus tard le :

DIMANCHE 06 AVRIL 2025 à 23h59

III - CHAMPIONNAT DE FRANCE

III.1 - DATES ET LIEU : **du 22 au 24 MAI 202 à CNTS (36)**

III.2 - QUALIFICATION ET TABLEAU DES QUOTAS DE PARTICIPATION :

Voir GESTION SPORTIVE NATIONALE FFTir 2024-2025.

I - CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX

RAPPEL :

Extrait des RÈGLES SPÉCIFIQUES BENCH-REST et RIMFIRE de la GESTION SPORTIVE NATIONALE de la F.F.Tir 2024-2025 - page 39 :

RIMFIRE :

La qualification pour le championnat de France se fera par le biais de quota de qualification sur la base des résultats réalisés lors du championnat régional.

Si les départements ne sont pas en capacités d'organiser l'échelon départemental, l'accès au championnat régional sera possible directement.

Match : 1 jour de compétition avec 3 matchs et changement de postes à chaque match. Classement sur 750 points.

I.1 - DATES ET LIEUX :

La date limite d'organisation des championnats départementaux est fixée au :

DIMANCHE 23 MARS 2025.

Les lieux sont fixés par les Comités Départementaux.

I.2 - INSCRIPTIONS :

Se référer aux directives des Comités Départementaux.

Les athlètes tirant hors Ligue l'échelon départemental devront envoyer leurs résultats à leurs R.C.D. avant la date limite imposée par la Ligue I.D.F. le **DIMANCHE 23 MARS 2025 à 23h59, sans quoi ils ne seront pas qualifiés pour le championnat régional en I.D.F.**

II - CHAMPIONNAT RÉGIONAL

II.1 - DATE ET LIEU :

DIMANCHE 06 AVRIL 2025

**PRO PATRIA DE MONTESSON
201 RUE DU 8 MAI 1945
78360 MONTESSON**

II.2 - QUOTAS :

Les informations concernant les quotas sont indiquées à la page 37.

II.3 - PLAN DE TIR :

Le plan de tir sera disponible sur le site de la Ligue.

II.4 - ACCÈS AU CHAMPIONNAT RÉGIONAL :

Les responsables départementaux doivent clôturer leur championnat **via ISIS WEB** au plus tard le :

MARDI 25 MARS 2025 à 12h00.

Ils devront également **transmettre par mail** au gestionnaire administratif et logistique sportif (competitions@lirtidf.org) **tous les palmarès en PDF.**

II.5 - INSCRIPTION :

Les clubs pourront inscrire les athlètes qui souhaitent participer au Championnat Régional, via ISIS WEB, aux dates suivantes :

DATE D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : 27 MARS 2025 à 00h01

DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 30 MARS 2025 à 23h59

-En cas de désistement, l'athlète doit en informer son président de club afin qu'il le retire de la liste des participants au championnat au plus tard le :

DIMANCHE 30 MARS 2025 à 23h59

La liste des tireurs inscrits, avec indication de leur série, sera mise en ligne sur le site internet de la Ligue (<https://ligue.idf-tir.org/>) le :

LUNDI 31 MARS 2025

Attention : les athlètes qui ont demandé à tirer leur championnat régional dans une autre ligue n'apparaîtront pas sur cette liste.

II.6 - ENGAGEMENTS ET FACTURATION :

Les droits d'engagement s'élèvent à 15€.

Les **factures sont disponibles sur l'espace ISIS WEB** du compte du club.

Pour confirmer la participation de leurs athlètes, les clubs devront régler la facture globale avant le championnat régional.

III - CHAMPIONNAT DE FRANCE

III.1 - DATES ET LIEU : du 09 et 10 MAI 2025 à VOLMERANGE LES MINES (57)

III.2 - QUALIFICATION ET TABLEAU DES QUOTAS DE PARTICIPATION :

Voir GESTION SPORTIVE NATIONALE FFTir 2024-2025.

RAPPEL : REGLEMENT CARABINE

- il sera tiré 1 balle par carton au 60b couché en 15 min + 1h15
- il sera tiré 1 balle par carton au 3X20 en 15 min + 2h00

ATTENTION : pour l'épreuve carabine 60b couché : les points seront comptés au 1/10^{ème} à l'échelon départemental et à l'échelon régional dans toutes les catégories.

I - CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX

I.1 - DATES ET LIEUX :

La date limite d'organisation des championnats départementaux est fixée au :

DIMANCHE 27 AVRIL 2025

Les lieux sont fixés par les Comités Départementaux.

I.2 - INSCRIPTIONS :

Se référer aux directives des Comités Départementaux.

Les athlètes tirant hors Ligue l'échelon départemental devront envoyer leurs résultats à leurs R.C.D. avant la date limite imposée par la Ligue I.D.F. le JEUDI 27 AVRIL 2025 à 23h59, sans quoi ils ne seront pas qualifiés pour le championnat régional en I.D.F.

II - CHAMPIONNAT RÉGIONAL

II.1 - DATES ET LIEUX :

**VENDREDI 23, SAMEDI 24 et DIMANCHE 25 MAI 2025
VENDREDI 30, SAMEDI 31 MAI et DIMANCHE 01 JUIN 2025**

**ASS. PROVINOISE TIR A LA CIBLE (pour les dpts 77-91-94)
Route de Chalaudre
77160 PROVINS**

**SAMEDI 24 et DIMANCHE 25 MAI 2025
SAMEDI 31 MAI et DIMANCHE 01 JUIN 2025**

**SOCIETE DE TIR DE PONTOISE (pour les dpts 75-78-92-93-95)
Les Fonds Saint-Antoine
100 Rue de l'Hermitage
95301 PONTOISE**

II.2 - QUOTAS :

La qualification des athlètes au championnat régional dans ces épreuves, pour lesquelles un quota a été déterminé en fonction des catégories, est obtenue en classant les athlètes à l'aide du résultat qu'ils ont réalisé lors du championnat départemental.

Les informations concernant les quotas sont indiquées à partir de la page 38.

ATTENTION

Dans le cas où il n'y aurait plus de places disponibles sur le site de la compétition imposé, l'athlète sera dirigé sur le deuxième site de la compétition en accord avec ce dernier.

II.3 - PLAN DE TIR :

Le plan de tir sera disponible sur le site de la Ligue.

II.4 - ACCÈS AUX CHAMPIONNAT RÉGIONAL :

Les responsables départementaux doivent clôturer leur championnat **via ISIS WEB au plus tard impérativement** le :

MARDI 29 AVRIL 2025 à 12h00.

Ils devront également **transmettre par mail** au gestionnaire administratif et logistique sportif de la Ligue (competitions@lirtidf.org) **tous les palmarès en PDF.**

II.5 - INSCRIPTIONS :

La liste des tireurs inscrits, avec indication de leur série, sera mise en ligne sur le site internet de la Ligue (<https://ligue.idf-tir.org/>) le :

VENDREDI 02 MAI 2025

Les clubs pourront inscrire les athlètes qui souhaitent participer au championnat régional, via ISIS WEB, aux dates suivantes :

DATE D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS (PIST et CAR) : le 03 MAI 2025 à 00h01

DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS (PIST et CAR) : le 11 MAI 2025 à 23h59

En cas de désistement, l'athlète doit en informer son président de club afin qu'il le retire de la liste des participants au championnat au plus tard le :

DIMANCHE 11 MAI 2025 à 23h59

La liste des tireurs inscrits, avec indication de leur série, sera mise en ligne sur le site internet de la Ligue (<https://ligue.idf-tir.org/>) le :

MERCREDI 14 MAI 2024.

Attention : les athlètes qui ont demandé à tirer leur championnat régional dans une autre ligue n'apparaîtront pas sur cette liste.

II.6 - ENGAGEMENTS ET FACTURATION :

Les droits d'engagement s'élèvent à :

- 10 € par épreuve, pour les MINIMES, CADETS et JUNIORS,
- 15 € par épreuve, pour les ADULTES.

Les **factures sont disponibles sur l'espace ISIS WEB** du compte du club.

Pour confirmer la participation de leurs athlètes, les clubs devront régler la facture globale avant le championnat régional.

III - CHAMPIONNAT DE FRANCE

III.1 - DATES ET LIEU : du 02 au 09 JUILLET 2025 au CNTS (36)

III.2- QUALIFICATION ET TABLEAUX DES QUOTAS DE PARTICIPATION :

Voir GESTION SPORTIVE NATIONALE FFTir 2024-2025.

RAPPEL : Un athlète peut concourir dans deux épreuves différentes, **sauf** pour les épreuves « avant 1960 » et « après 1960 » pour se conformer au règlement international (<https://www.fftir.org/wp-content/uploads/2024/02/RGSI-300M-2024.pdf>).

I - CHAMPIONNAT RÉGIONAL CARABINE 300m I.S.S.F. :

I.1 - DATES ET LIEU :

SAMEDI 03 MAI 2025

**TIR NATIONAL DE VERSAILLES
2 route de Saint-Cyr
78000 VERSAILLES**

I.2 - QUOTAS :

ATTENTION : un quota sera créé pour respecter le nombre de places disponibles au championnat régional.

Les informations concernant les quotas sont indiquées à partir de la page 40.

I.3 - PLAN DE TIR :

Le plan de tir sera disponible sur le site de la Ligue.

I.4 - INSCRIPTIONS :

Les clubs pourront inscrire les athlètes qui souhaitent participer au championnat régional, via ISIS WEB, aux dates suivantes :

DATE D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : **le 10 AVRIL 2025 à 00h01**

DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : **le 13 AVRIL 2025 à 23h59**

En cas de désistement, l'athlète doit en informer son président de club afin qu'il le retire de la liste des participants au championnat au plus tard le :

DIMANCHE 13 AVRIL 2025 à 23h59

La liste des tireurs inscrits, avec indication de leur série, sera mise en ligne sur le site internet de la Ligue (<https://ligue.idf-tir.org/>) le :

MARDI 15 AVRIL 2025.

Attention : les athlètes qui ont demandé à tirer leur championnat régional dans une autre ligue n'apparaîtront pas sur cette liste.

I.5 - ENGAGEMENTS ET FACTURATION :

Les droits d'engagement s'élèvent à :

- **10 €** par épreuve, pour les JUNIORS,
- **20 €** par épreuve, pour les ADULTES.

Les **factures sont disponibles sur l'espace ISIS WEB** du compte du club.

Pour confirmer la participation de leurs athlètes, les clubs devront régler la facture globale avant le championnat régional.

I.6 - CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPE :

Par l'intermédiaire d'une fiche d'inscription ÉQUIPE disponible sur le site de la Ligue.
Cette inscription est gratuite et devra parvenir à la Ligue au plus tard le :

DIMANCHE 13 AVRIL 2025 à 23h59.

II - CHAMPIONNAT RÉGIONAL CARABINE 300m I.S.R.

II.1 - DATES ET LIEU :

VENDREDI 02 et SAMEDI 03 MAI 2025

**TIR NATIONAL DE VERSAILLES
02 route de Saint-CYR - 78000 VERSAILLES**

II.2 - QUOTAS :

ATTENTION : un quota sera créé pour respecter le nombre de places disponibles au championnat régional.

Les informations concernant les quotas sont indiquées à partir de la page 40.

II.3 - PLAN DE TIR :

Le plan de tir sera disponible sur le site de la Ligue.

II.4 - INSCRIPTIONS :

Les clubs pourront inscrire les athlètes qui souhaitent participer au championnat régional, via ISIS WEB, aux dates suivantes :

DATE D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : le 08 AVRIL 2025 à 00h01

DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : le 13 AVRIL 2025 à 23h59

En cas de désistement, l'athlète doit en informer son président de club afin qu'il le retire de la liste des participants au championnat au plus tard le :

DIMANCHE 13 AVRIL 2025 à 23h59

La liste des tireurs inscrits, avec indication de leur série, sera mise en ligne sur le site internet de la Ligue (<https://ligue.idf-tir.org/>) le :

MERCREDI 16 AVRIL 2025

Attention : les athlètes qui ont demandé à tirer leur championnat régional dans une autre ligue n'apparaîtront pas sur cette liste.

II.5 - ENGAGEMENTS ET FACTURATION :

Les droits d'engagement s'élèvent à :

- 20 € par épreuve.

Les factures sont disponibles sur l'espace ISIS WEB du compte du club.

Pour confirmer la participation de leurs athlètes, les clubs devront régler la facture globale avant le championnat régional.

II.6 - CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPE – (voir règlement I.S.R. édition 2024) :

Par l'intermédiaire d'une fiche d'inscription ÉQUIPE disponible sur le site de la Ligue.
Cette inscription est gratuite et devra parvenir à la Ligue au plus tard le :

DIMANCHE 13 AVRIL 2025 à 23h59.

III - CHAMPIONNAT DE FRANCE

III.1 - DATES ET LIEU : **du 19 au 21 JUIN 2025 au CNTS (36)**

III.2 - QUALIFICATION ET TABLEAU DES QUOTAS DE PARTICIPATION :

Voir GESTION SPORTIVE NATIONALE FFTir 2024-2025.

I - CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX

I.1 - DATES ET LIEUX :

La date limite des championnats départementaux est fixée au :

LUNDI 21 AVRIL 2025

I.2 - INSCRIPTIONS :

Se référer aux directives du Comité Départemental de l'Essonne.

Les athlètes tirant hors Ligue l'échelon départemental devront envoyer leurs résultats à leurs R.C.D. avant la date limite imposée par la Ligue I.D.F. le LUNDI 21 AVRIL 2025 à 23h59, sans quoi ils ne seront pas qualifiés pour le championnat régional en I.D.F.

II - CHAMPIONNAT RÉGIONAL

II.1 - DATE ET LIEU : **SAMEDI 24 et DIMANCHE 25 MAI 2025**

**LES EQUIPIERS GACHETTE ETAMPOISE (E.G.E.)
1 AVENUE POIRIER
91150 ÉTAMPES**

L'accès au championnat régional est libre à condition d'avoir participé aux championnats interdépartementaux.

II.2 - QUOTAS :

La qualification des athlètes au championnat régional, pour lesquelles un nombre de places a été déterminé en fonction des catégories, est obtenue en classant les athlètes à l'aide du résultat qu'ils ont réalisé lors du championnat départemental.

Les informations concernant les quotas sont indiquées à partir de la page 41.

II.3 - PLAN DE TIR :

Le plan de tir sera disponible sur le site de la Ligue.

II.4 - ACCÈS AU CHAMPIONNAT RÉGIONAL :

Les responsables départementaux doivent **clôturer leur championnat via ISIS WEB** au plus tard le :

MERCREDI 23 AVRIL 2025 à 12h00

Ils devront également **transmettre par mail** au gestionnaire administratif et logistique sportif (competitions@lrtidf.org) **tous les palmarès en PDF**.

II.5 - INSCRIPTION :

La liste prévisionnelle des qualifiés, seront mise en ligne le :

VENDREDI 25 AVRIL 2025

Les clubs pourront inscrire les athlètes qui souhaitent participer au championnat régional, via ISIS WEB, aux dates suivantes :

DATE D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : le 26 AVRIL 2025 à 00h01

DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : le 04 MAI 2025 à 23h59

- **En cas de désistement, l'athlète doit en informer son président de club afin qu'il le retire de la liste des participants au championnat au plus tard le :**

DIMANCHE 04 MAI 2025 à 23h59

La liste des tireurs inscrits, avec indication de leur série, sera mise en ligne sur le site internet de la Ligue (<https://ligue.idf-tir.org/>) le :

MARDI 6 MAI 2025

Attention : les athlètes qui ont demandé à tirer leur championnat régional dans une autre Ligue n'apparaîtront pas sur cette liste.

II.6 - ENGAGEMENTS ET FACTURATION :

Les droits d'engagement s'élèvent à :

- 10 € par épreuve, pour les JUNIORS,
- 20 € par épreuve, pour les ADULTES.

Les **factures sont disponibles sur l'espace ISIS WEB** du compte du club.

Pour confirmer la participation de leurs athlètes, les clubs devront régler la facture globale avant le championnat régional.

II.7 - CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPE :

Par l'intermédiaire d'une fiche d'inscription ÉQUIPE disponible sur le site de la Ligue. Cette inscription est gratuite et devra parvenir à la Ligue avant le :

DIMANCHE 11 MAI 2025 à 23h59.

III - CHAMPIONNAT DE FRANCE

III.1 - DATES ET LIEU : du 04 au 06 JUILLET 2025 au CNTS

III.2 - QUALIFICATION ET TABLEAU DES QUOTAS DE PARTICIATION :

Voir GESTION SPORTIVE NATIONALE FFTir 2024-2025.

ÉCOLES DE TIR - PLATEAU

I - CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

I.1 - DATES ET LIEUX :

MINI SKEET ÉCOLES DE TIR : Championnat à tirer dans une autre Ligue

MINI FOSSE ÉCOLES DE TIR : Championnat à tirer dans une autre Ligue

PLATEAUX ÉCOLES DE TIR : Championnat à tirer dans une autre Ligue

I.2 - QUOTAS :

Les informations concernant les quotas sont indiquées à partir de la page 41.

I.3 - INSCRIPTIONS :

Les athlètes devront s'inscrire auprès de la Ligue Régionale concernée et en informer la Ligue Ile-de-France qui établira une dérogation individuelle ou globale nominative.

I.4 - ENGAGEMENTS :

Suivre les directives de la Ligue régionale de tir concernée.

I.5 - CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPE :

Suivre les directives de la Ligue régionale de tir concernée.

II - CHAMPIONNAT DE FRANCE

II.1 - DATES ET LIEU : du 11 et 13 JUILLET 2025 à MONTLUÇON QUINSSAINES (03)

II.2 - QUALIFICATION ET TALEAU DES QUOTAS DE PARTICIPATION :

Voir GESTION SPORTIVE NATIONALE FFTir 2024-2025.

**PLATEAU – FOSSE OLYMPIQUE – DOUBLE TRAP –
SKEET OLYMPIQUE**

I - CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

I.1 - DATES ET LIEUX :

Skeet Olympique **SAMEDI xx AVRIL 2025 à CHAMBLY (60)**

Fosse Olympique **SAMEDI 24 MAI 2025 à CHARMENTRAY**

Double trap : **Championnat à tirer dans une autre Ligue**

I.2 - QUOTAS :

Les informations concernant les quotas sont indiquées à partir de la page 42.

I.3 - PLAN DE TIR :

Le plan de tir sera disponible sur le site de la Ligue.

I.4 - INSCRIPTIONS - Skeet Olympique :

Les athlètes qui souhaitent participer au championnat régional devront contacter le club organisateur afin de suivre les instructions qui seront diffusés dans le courant du mois.

- Fosse Olympique :

Les clubs pourront inscrire les athlètes qui souhaitent participer au championnat régional, via ISIS WEB, aux dates suivantes :

DATE D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : **le 05 MAI 2025 à 00h01**

DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : **le 11 MAI 2025 à 23h59**

- En cas de désistement, l'athlète doit en informer son président de club afin qu'il le retire de la liste des participants au championnat au plus tard le :

DIMANCHE 11 MAI 2025 à 23H59

La liste des athlètes, avec indication de leur série, sera mise en ligne sur le site internet de la Ligue (<https://ligue.idf-tir.org/>) le :

LUNDI 12 MAI 2025

Attention : les athlètes qui ont demandé à tirer leur championnat régional dans une autre Ligue n'apparaîtront pas sur cette liste.

I.5 - ENGAGEMENTS ET FACTURATION :

Les droits d'engagement s'élèvent à :

- 45 € par épreuve, plateaux compris, pour les Seniors, les Dames et les Jeunes (cadets, juniors).

Les **factures sont disponibles sur l'espace ISIS WEB** du compte du club.

Pour confirmer la participation de leurs athlètes, les clubs devront régler la facture globale avant le championnat régional.

I.6 - CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPE :

Par l'intermédiaire de la **FICHE D'INSCRIPTION ÉQUIPE** disponible sur le site internet de la Ligue.

Cette inscription est gratuite et devra être retournée au plus tard le :

JEUDI 15 MAI 2025 à 23h59

II - CHAMPIONNATS DE FRANCE

II.1 - DATES ET LIEUX :

Double Trap, Fosse Olympique : du 02 au 06 JUIN 2025 au CNTS (36)

Skeet Olympique : du 06 au 08 JUIN 2025 au CNTS (36)

II.2 - QUALIFICATION ET TABLEAU DES POINTS DE QUALIFICATION :

Voir GESTION SPORTIVE NATIONALE FFTir 2024-2025.

I - CHAMPIONNATS INTERDÉPARTEMENTAUX

I.1 - DATES ET LIEUX :

Carabine PC et Field **01 et 02 MARS 2025 à ÉTRÉCHY (Essonne)**

Pistolet Petit Calibre **29 et 30 MARS 2025 à ÉTRÉCHY (Essonne)**

Pistolet Gros Calibre **Championnat à tirer dans une autre Ligue**

I.2 - INSCRIPTIONS :

Se référer aux directives du comité départemental organisateur.

La date limite d'organisation des championnats départementaux est fixée au :

DIMANCHE 02 MARS 2025 (Carabine PC et Field)

La date limite d'organisation des championnats départementaux est fixée au :

DIMANCHE 30 MARS 2025 (Pistolet PC)

Les athlètes tirant hors Ligue l'échelon départemental devront envoyer leurs résultats à leurs R.C.D. avant la date limite imposée par la Ligue I.D.F. le DIMANCHE 13 AVRIL 2025 à 23h59, sans quoi ils ne seront pas qualifiés pour le championnat régional en I.D.F.

II - CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

II.1 - DATES ET LIEUX :

Carabine PC et Field : **SAMEDI 10 et DIMANCHE 11 MAI 2025**

Pistolet Petit Calibre : **SAMEDI 31 MAI et DIMANCHE 01 JUIN 2025**

**ETRECHY E.T.C.
Stand de tir Jean-Louis Guérin
Chemin des Vaugibourg
91580 ÉTRÉCHY**

Pistolet Gros Calibre **Championnat à tirer dans une autre Ligue**

II.2 - QUOTAS :

L'accès aux championnats régionaux est libre, à condition d'avoir tiré les championnats départementaux.

RAPPEL :

Il n'est pas possible de tirer l'échelon départemental lors du championnat régional et inversement.

Les informations concernant les quotas sont indiquées à partir de la page 43.

II.3 - PLAN DE TIR :

Il n'y aura pas de choix d'horaires ou de jour : le plan de tir des interdépartementaux sera reconduit et les athlètes seront automatiquement inscrits aux régionaux aux mêmes heures et même jour dans les mêmes disciplines.

Le plan de tir sera disponible sur le site de la Ligue.

II.4 - ACCÈS AU CHAMPIONNAT RÉGIONAL - (Carabine PC/Field et Pistolet PC). :

Les responsables départementaux doivent clôturer leur championnat **via ISIS WEB** au plus tard le :

MARDI 04 MARS 2025 à 12h00 (Carabine PC/Field)

MARDI 01 AVRIL 2025 à 12h00 (Pistolet PC)

Ils enverront par mail à la Ligue le plan de tir prévisionnel des championnats régionaux **(Carabine PC/Field et Pistolet PC)**.

Ils devront également **transmettre par mail** au gestionnaire administratif et logistique sportif (competitions@lirtidf.org) **tous les palmarès en PDF**.

II.5 - INSCRIPTION :

Field et Carabine PC :

DATE D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : 08 MARS 2025 à 00h01

DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 12 MARS 2025 à 09h00

Pistolet PC :

DATE D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : 05 AVRIL 2025 à 00h01

DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 09 AVRIL 2025 à 09h00

- En cas de désistement, l'athlète doit en informer son président de club afin qu'il le retire de la liste des participants au championnat au plus tard le :

MERCREDI 12 MARS 2025 à 23H59 (Carabine PC/Field)

MERCREDI 09 AVRIL 2025 à 23H59 (Pistolet PC)

La liste des athlètes, avec indication de leur série, sera mise en ligne sur le site internet de la Ligue (<https://ligue.idf-tir.org/>) le :

VENDREDI 14 MARS 2025 (Carabine PC/Field)

VENDREDI 11 AVRIL 2025 (Pistolet PC)

Attention : les athlètes qui ont demandé à tirer leur championnat régional dans une autre Ligue n'apparaîtront pas sur cette liste.

Pistolet Gros Calibre :

Les tireurs devront s'inscrire auprès de la Ligue Régionale concernée et en informer la Ligue Ile-de-France qui établira une dérogation individuelle ou globale nominative.

II.6 - ENGAGEMENTS ET FACTURATION :

Les droits d'engagement s'élèvent à

- **15 € pour les épreuves Combiné Debout :**
(407 Debout PPC - 408 Production visée ouverte FP - 409 Production visée optique FP) ;
- **15 € pour les autres épreuves.**

Les **factures sont disponibles sur l'espace ISIS WEB** du compte du club.

Pour confirmer la participation de leurs athlètes, les clubs devront régler la facture globale avant le championnat régional.

II.7 - CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPE :

Par l'intermédiaire d'une fiche d'inscription ÉQUIPE disponible sur le site de la Ligue. Cette inscription est gratuite et devra parvenir à la Ligue **au plus tard le :**

MERCREDI 12 MARS 2025 à 23h59 (Carabine PC et Field)

MERCREDI 09 AVIL 2025 à 23h59 (Pistolet PC)

III - CHAMPIONNAT DE FRANCE

III.1 - DATES ET LIEU : du 06 au 12 JUILLET 2025 à VITROLLES (13)

III.2 - QUALIFICATION ET TABLEAU D'ACCÈS :

Voir GESTION SPORTIVE NATIONALE FFTir 2024-2025.

I - CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX

I.1 - DATES ET LIEUX :

Voir GESTION SPORTIVE NATIONALE FFTir 2024-2025.

Pour les épreuves 811 et 812, 815 et 816, 820 et 822 et 823 : les tireurs devront choisir dès le début des échelons qualificatifs l'épreuve dans laquelle ils souhaitent concourir. Ils ne peuvent pas tirer les deux/trois sur la même saison.

La date limite d'organisation des championnats départementaux est fixée au :

DIMANCHE 13 AVRIL 2025

Les lieux sont fixés par les Comités Départementaux.

I.2 - INSCRIPTIONS :

Se référer aux directives du comité départemental organisateur.

II - CHAMPIONNAT RÉGIONAL

II.1 - DATES ET LIEU :

VENDREDI 16 et SAMEDI 17 MAI 2025

TIR NATIONAL DE VERSAILLES

2 route de Saint-Cyr

78000 VERSAILLES

II.2 – QUOTAS :

* **ATTENTION : ÉPREUVES à 25M (830, 831 et 832)**

Suite aux résultats des départementaux, un quota sera créé pour respecter le nombre places à 25m disponibles au championnat régional à VERSAILLES.

Les informations concernant les quotas sont indiquées à partir de la page 43.

II.3 - PLAN DE TIR :

Le plan de tir sera disponible sur le site de la Ligue.

II.4 - ACCÈS AU CHAMPIONNAT RÉGIONAL :

L'accès au championnat régional est libre à condition d'avoir participé aux **championnats départementaux OBLIGATOIRES**.

Les responsables départementaux doivent clôturer leur championnat **via ISIS WEB** au plus tard le :

MARDI 15 AVRIL 2025 à 12H00

Ils devront également **transmettre par mail** au gestionnaire administratif et logistique sportif (competitions@lrtidf.org) **tous les palmarès en PDF**.

II.5 - INSCRIPTIONS :

La liste prévisionnelle des qualifiés, seront mise en ligne le :

VENDREDI 18 AVRIL 2025

DATE D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : 23 AVRIL 2025 à 00H01

DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 27 AVRIL 2025 à 23h59

- En cas de désistement, l'athlète doit en informer son président de club afin qu'il le retire de la liste des participants au championnat au plus tard le :

DIMANCHE 27 AVRIL 2025 à 23H59

La liste des athlètes, avec indication de leur série, sera mise en ligne sur le site internet de la Ligue (<https://ligue.idf-tir.org/>) le :

MERCREDI 30 AVRIL 2025

Attention : les athlètes qui ont demandé à tirer leur championnat régional dans une autre Ligue n'apparaîtront pas sur cette liste.

II.6 - ENGAGEMENTS ET FACTURATION :

Les droits d'engagements s'élèvent à : **15 € par épreuve**.

Les **factures sont disponibles sur l'espace ISIS WEB** du compte du club.

Pour confirmer la participation de leurs athlètes, les clubs devront régler la facture globale avant le championnat régional.

II.7 - CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPE :

Par l'intermédiaire d'une fiche d'inscription ÉQUIPE disponible sur le site de la Ligue. Cette inscription est gratuite et devra parvenir à la Ligue **au plus tard le :**

DIMANCHE 04 MAI 2025 à 23h59

III - CHAMPIONNAT DE FRANCE

La qualification aux championnats de France, implique obligatoirement la participation à l'échelon départemental et à l'échelon régional (sauf pour l'épreuve 821 où l'échelon départemental peut être facultatif si le Comité Départemental n'est pas encore équipé des matériels de ciblerie. C'est uniquement lors de l'échelon régional que les points sont pris en compte pour le calcul des quotas.

III.1 - DATES ET LIEU : du 20 au 22 JUIN 2025 au CNTS (36)

III.2 - QUALIFICATION ET TABLEAU DES QUOTAS DE QUALIFICATION :

Voir GESTION SPORTIVE NATIONALE FFTir 2024-2025.

**CHAMPIONNATS DE FRANCE DES CLUBS
CARABINE 50M ET PISTOLET 25M
FOSSE OLYMPIQUE ET SKEET OLYMPIQUE**

I - COMPOSITION DES ÉQUIPES

Un club ne peut engager qu'une équipe par épreuve prévue au programme.

Carabine 50m :

Les équipes sont composées OBLIGATOIREMENT de 5 athlètes dont :

- 3 tirent en position « couché »,
- 1 en position « debout » et
- 1 en position « genou ».

Rappel : Au niveau régional, le score de l'équipe s'effectue en additionnant les résultats du régional individuel des 3 tireurs de 60 balles couché (comptage de ces points au dixième) et des 2 tireurs de 3x20 – comptage au point entier.

Pistolet 25m :

Les équipes sont composées de 5 athlètes dont :

- 4 utilisent une arme en Calibre 22 LR et
- 1 en Percussion Centrale.

Rappel : Au niveau régional, le total de l'équipe est effectué en additionnant les résultats des 4 tireurs de Pistolet 25m et du tireur Pistolet percussion centrale.

À compter de la saison 2023/2024, les clubs de Division 1 et 2 n'auront plus à participer à la phase régionale de qualification. Ils seront qualifiés automatiquement pour la finale nationale sous réserve d'avoir confirmé leur participation à cette compétition suite au courrier qui sera envoyé par la FFTir.

Fosse Olympique et Skeet Olympique :

Un club pourra engager une ou plusieurs équipes par épreuve.

Les équipes sont composées de 3 athlètes.

II - TOUR RÉGIONAL

Carabine 50m- Pistolet 25m :

Pour participer à l'échelon régional, les clubs doivent transmettre à la Ligue par mail à (competitions@lrfidf.org) - avant le tour individuel du championnat régional le

DIMANCHE 18 MAI 2025 à 12H00.

- la fiche d'inscription qui sera disponible sur le site de la Ligue **en indiquant impérativement le nom des athlètes.**

La liste des équipes inscrites sera mise en ligne sur le site de la Ligue [MARDI 20 MAI 2025.](#)

Aucune inscription ne sera acceptée sur place.

A l'issue du championnat régional, la Ligue complètera les fiches en inscrivant les scores des athlètes désignés par le capitaine d'équipe, avant de les transmettre à la Fédération.

Le classement du tour régional sera mis en ligne à l'issue de la compétition.

Plateau : Il n'y a pas de tour régional (Voir GESTION SPORTIVE NATIONALE FFTir 2024-2025 – pages 81 à 85).

III - CHAMPIONNATS DE France

III.1 - DATES ET LIEU : Skeet Olympique : [Ligue de Guadeloupe mois de mars 2025.](#)
Fosse Olympique : [le 17 et 18 MAI 2025 à OYONNAX \(01\)](#)

25/50m : [le 06 JUILLET 2025 au CNTS \(36\)](#)

III.2 - QUALIFICATION : Voir GESTION SPORTIVE NATIONALE FFTir 2024-2025.

QUOTAS DE QUALIFICATION LIGUE I.D.F.

1 - TABLEAU DES QUOTAS DE PARTICIPATION ARBALETE FIELD IR 900 :

900 ARBALETE FIELD IR900	CATÉGORIES	NOMBRE DE COUPS	LIGUE I.D.F.
			REGX
	CG	90	libre
	JG	90	libre
	D1	90	libre
	S1	90	libre
	VA Dames / VA Seniors	90	libre

2 - TABLEAU DES POINTS DE QUALIFICATION ARBALETE MATCH 30M :

030 ARBALETE MATCH 30M	CATEGORIE	NOMBRE DE COUPS	LIGUE I.D.F.
			REGX
	S1	60	libre

3 - TABLEAU DES POINTS DE QUALIFICATION ARMES ANCIENNES :

DISCIPLINE	N° INFO	O-R	CAT	LIGUE IDF REGX
MIQUELET	601	OR.	S1	libre (1)*
	701	REP	S1	libre (1)*
MAXIMILIEN	602	OR.	S1	libre (1)*
	702	REP	S1	libre (1)*
MINIE	603	OR.	S1	libre (1)*
	703	REP	S1	libre (1)*
WHITWORTH	604	OR.	S1	libre (1)*
	704	REP	S1	libre (1)*
COMINAZZO	605	OR.	S1	libre (1)*
	705	REP	S1	libre (1)*
KUCHENREUTER	706	REP	JG	libre (1)*
	606	OR.	S1	libre (1)*
	706	REP	S1	libre (1)*
COLT	607	OR.	S1	libre (1)*
WALKYRIE	608	OR.	D1	libre (1)*
	708	REP	D1	libre (1)*
MARIETTE	712	REP	JG	libre (1)*
	712	REP	S1	libre (1)*
TANEGASHIMA	614	OR.	S1	libre (1)*
	714	REP	S1	libre (1)*
VETTERLI	715	REP	JG	libre (1)*
	615	OR.	S1	libre (1)*
	715	REP	S1	libre (1)*
HIZADAI	616	OR.	S1	libre (1)*
	716	REP	S1	libre (1)*
MANTON	621	OR.	S1	libre (1)*
	721	REP	S1	libre (1)*
LORENZONI	622	OR.	S1	libre (1)*
	722	REP	S1	libre (1)*
MALSON	623	OR.	S1	libre (1)*
	723	REP	S1	libre (1)*
TANZUTSU	628	OR.	S1	libre (1)*
	728	REP	S1	libre (1)*
PENSYLVANNIA	636	OR.	S1	libre (1)*
	736	REP	S1	libre (1)*
LAMARMORA	637	OR.	S1	libre (1)*
	737	REP	S1	libre (1)*

(1) sous réserve d'avoir participé aux championnats départementaux.

***Attention : suite aux résultats des championnats départementaux un quota sera créé pour respecter le nombre de places disponibles au championnat régional.**

4 - TABLEAU DES QUOTAS DE PARTICIPATION BENCH REST / RIMFIRE :

996 RIMFIRE à 50m	CAT	NOMBRE DE COUPS	LIGUE I.D.F.
			REGX
	S1	150	-

997 BENCH REST CARABINE LOURDE 100m et 200m	CAT	NOMBRE DE COUPS	LIGUE I.D.F.
			REGX
	S1	25	-

998 BENCH REST CARABINE LÉGÈRE 100m et 200m	CAT	NOMBRE DE COUPS	LIGUE I.D.F.
			REGX
	S1	25	-

999 HUNTER CARABINE 100m et 200m	CAT	NOMBRE DE COUPS	LIGUE I.D.F.
			REGX
	S1	25	-

* L'accès au championnat de France Bench-Rest est open. Les tireurs souhaitant y participer devront s'inscrire par le biais d'une fiche d'engagement.

**5 - TABLEAUX DES QUOTAS DE PARTICIPATION CARABINE 50M ET PISTOLET
25/50 M :**

PISTOLET STANDARD 25M
N° INFO : 250

CATEGORIES	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCES RÉGIONAUX	Séries	POINTS MINIMA
Cadets Garçons	60	MF MG CF CG	16	Choix	415
Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	16	Choix	415
Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3	12	Choix	420
Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	32	Choix	450
Dames 2	60	D2 D3	15	Choix	420
Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	34	Choix	450
Seniors 3	60	D3 S3	30	Choix	450

PISTOLET PERCUSSION CENTRALE 25M
N° INFO : 251

CATEGORIES	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCES RÉGIONAUX	SÉRIES	POINTS MINIMA
Seniors 1	60	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	15	Choix	400
Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	28	Choix	400
Seniors 3	60	D3 S3	30	Choix	380

PISTOLET 25M
N° INFO : 252

CATEGORIES	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCES RÉGIONAUX	SÉRIES	POINTS MINIMA
Cadets Filles	60	MF CF	13	Choix	400
Cadets Garçons	60	MF MG CF CG	13	Choix	400
Juniors Filles	60	CF JF	11	Choix	400
Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	11	Choix	400
Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3	15	Choix	450
Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	43	Choix	470
Dames 2	60	D2 D3	27	Choix	410
Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	47	Choix	490
Seniors 3	60	D3 S3	43	Choix	480

PISTOLET VITESSE OLYMPIQUE
N° INFO : 253

CATEGORIES	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCES RÉGIONAUX	SÉRIES	POINTS MINIMA
Cadets Garçons	60	MF MG CF CG	6	Choix	380
Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	6	Choix	380
Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	12	Choix	430
Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	15	Choix	440

PISTOLET 50M
N° INFO : 500

CATEGORIES	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCES RÉGIONAUX	SÉRIES	POINTS MINIMUMS À FAIRE
Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	10	Choix	400
Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3	12	Choix	400
Dames 2	60	D2 D3	06	Choix	400
Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	20	Choix	400
Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	30	Choix	400
Seniors 3	60	D3 S3	35	Choix	400

CARABINE 50M - 60 BALLES « COUCHÉ »
N° INFO : 501

CATEGORIES	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCES RÉGIONAUX	Séries	POINTS MINIMA
Minimes Filles	60	MF	6	Choix	400
Minimes Garçons	60	MF MG	6	Choix	400
Cadets Filles	60	MF CF	20	Choix	400
Cadets Garçons	60	MF MG CF CG	20	Choix	400
Juniors Filles	60	CF JF	14	Choix	400
Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	14	Choix	400
Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3	26	Choix	400
Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	28	Choix	400
Dames 2	60	D2 D3	12	Choix	400
Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	36	Choix	400
Dames 3	60	D3	8	Choix	400
Seniors 3	60	D3 S3	38	Choix	400

CARABINE 50M - 3 x 20
N° INFO : 502

CATEGORIES	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCES RÉGIONAUX	Séries	POINTS MINIMA
Minimes Filles	60	MF	OPEN	Choix	360
Minimes Garçons	60	MG	OPEN	Choix	360
Cadets Filles	60	MF CF	OPEN	Choix	360
Cadets Garçons	60	MF MG CF CG	OPEN	Choix	360
Juniors Filles	60	CF JF	OPEN	Choix	360
Juniors Garçons	60	CF CG JF JG	OPEN	Choix	360
Dames 1	60	CF JF D1 D2 D3	OPEN	Choix	360
Seniors 1	60	CF CG JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	OPEN	Choix	360
Dames 2	60	D2 S2	OPEN		360
Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	OPEN	Choix	360

PARA-TIR - ÉTÉ

N° INFO : voir tableau des quotas gestion sportive F.F.TIR (page 84)

6 - TABLEAU DES QUOTAS DE PARTICIPATION ISSF ET ISR :

CARABINE 300M - 60BC
N° INFO : 300

CATEGORIES	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	ACCES RÉGIONAUX
Juniors Garçons	60	JF JG	libre
Dames 1	60	JF D1 D2 D3	libre
Seniors 1	60	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	libre
Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	libre
Seniors 3	60	D3 S3	libre

CARABINE 300M - 3 x 20 LIBRE
N° INFO : 302

CATEGORIES	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	ACCES RÉGIONAUX
Dames 1	60	JF D1 D2 D3	libre
Seniors 1	60	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	libre
Seniors 2	60	D2 S2 D3 S3	libre

I.S.R. ARMES « AVANT 1960 »
N° INFO : 305

CATEGORIES	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	ACCES RÉGIONAUX
Seniors 1	30	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	QUOTA *

I.S.R. ARMES « APRÈS 1960 »
N° INFO : 306

CATEGORIES	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	ACCES RÉGIONAUX
Seniors 1	30	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	QUOTA *

I.S.R. Match Rifle
N° INFO: 307

CATEGORIES	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	ACCES RÉGIONAUX
Seniors 1	30	JF JG D1 S1 D2 S2 D3 S3	QUOTA *

*** ATTENTION : DISCIPLINES I.S.R. (305 et 306) :**

Un quota sera créé pour respecter le nombre de places disponibles au championnat régional à VERSAILLES.

7 - TABLEAU DES QUOTAS DE PARTICIPATION CIBLE MOBILE 50M :

505 CIBLE MOBILE 50M 30+30	CAT	NOMBRE DE COUPS	LIGUE I.D.F.
			QUOTAS REGX
	JG	60	4
	S1	60	3
	S2	60	5

506 CIBLE MOBILE 50M MIXTE	CAT	NOMBRE DE COUPS	LIGUE I.D.F.
			QUOTAS REGX
	JG	40	4
	S1	40	3
	S2	40	5

- En fonction du nombre de postes disponibles définis à l'avance, le responsable de la compétition pourra attribuer éventuellement des places supplémentaires.

8 - TABLEAU DES QUOTAS DE PARTICIPATION ÉCOLE DE TIR - PLATEAU :

PLATEAUX ÉCOLES DE TIR - N° INFO : 111

CATEGORIES	NOMBRE DE PLATEAUX	SURCLASSEMENT	QUOTAS ACCES RÉGIONAUX	Séries
Benjamins Garçons	45	BF BG	Libre	Imposée

MINI FOSSE ÉCOLES DE TIR - N° INFO : 112

CATEGORIES	NOMBRE DE PLATEAUX	SURCLASSEMENT	QUOTAS ACCES RÉGIONAUX	Séries
Minimes Garçons	75	MF MG	Libre	Imposée

MINI SKEET ÉCOLES DE TIR - N° INFO : 113

CATEGORIES	NOMBRE DE PLATEAUX	SURCLASSEMENT	QUOTAS ACCES RÉGIONAUX	Séries
Minimes Garçons	66	MF MG	Libre	Imposée

**9 - TABLEAU DES POINTS DE QUALIFICATION PLATEAU - FOSSE OLYMPIQUE -
DOUBLE TRAP - SKEET OLYMPIQUE :**

	CAT	NB DE PLATEAUX	LIGUE I.D.F.
			REGX
001 FOSSE OLYMPIQUE 002 SKEET OLYMPIQUE	CF	75	libre
	CG	125	libre
	JF	75	libre
	JG	125	libre
	D1	75	libre
	S1	125	libre
	S2	125	libre
	S3	125	libre

	CAT	NB DE PLATEAUX	LIGUE I.D.F.
			REGX
003 DOUBLE TRAP	CG	150	libre
	JG	150	libre
	D1	150	libre
	S1	150	libre
	S2	150	libre
	S3	150	libre

* L'accès aux Championnats de France est open sous réserve de participation au championnat régional.

PARA-TIR - PLATEAU
N° INFO : voir tableau des quotas gestion sportive FFTIR (page 84)

10 - TABLEAU DES POINTS D'ACCES SILHOUETTE MÉTALLIQUES :

N°	DISCIPLINE	CAT	LIGUE I.D.F. REGX *
Pistolet - G.C.			
400	G.C. REVOLVER POSITION LIBRE	S1	libre
401	G.C. PRODUCTION POSITION LIBRE	S1	libre
402	G.C. UNLIMITED	S1	libre
403	G.C. DEBOUT	S1	libre
Pistolet - P.C.			
404	22 LR REVOLVER POSITION LIBRE	S1	libre
405	22 LR PRODUCTION POS. LIBRE	S1	libre
406	22 LR UNLIMITED	S1	libre
407	22 LR DEBOUT	S1	libre
Fiel Pistol			
408	FIELD VISÉE OUVERTE	S1	libre
409	FIELD VISÉE OPTIQUE	S1	libre
Carabine - P.C.			
410	CARABINE 22LR LÉGÈRE	S1	libre
411	CARABINE 22LR SILHOUETTE	S1	libre
Carabine - G.C.			
412	CARABINE G.C. LÉGÈRE	S1	libre
413	CARABINE G.C. LOURDE	S1	libre

* RÉGIONAUX : accès libre sous réserve d'avoir participé aux championnats départementaux.

11 - TABLEAU DES QUOTAS DE QUALIFICATION TIR AUX ARMES RÉGLEMENTAIRES :

N°	DISCIPLINE	CAT	LIGUE I.D.F. ACCES REGX
810	FUSIL à Répétition Manuelle	S1	libre
811	FUSIL Armes Modifiées Gros Calibre	S1	libre
812	FUSIL Armes Modifiées Petit Calibre	S1	libre
815	FSA - Gros Calibre	S1	libre
816	FSA - Petit Calibre	S1	libre
820	CARABINE d'initiation militaire 22 LR	S1	libre
822	CARABINE d'initiation militaire 22LR - position assis	S1 HP	libre
823	CARABINE militaire match 22LR	S1	libre
821	CARABINE 22 LR semi-automatique	S1	libre
830	PISTOLET/REVOLVER	S1	QUOTA *
831	PISTOLET VITESSE RÉGLEMENTAIRE	S1	QUOTA *
832	ARMES DE POINGS AUTHENTIQUES	S1	QUOTA *

* **ATTENTION : DISCIPLINES à 25M (830, 831 et 832)**

Suite aux résultats des départementaux, un quota sera créé pour respecter le nombres places à 25m disponibles au championnat régional à VERSAILLES.

* **ATTENTION** : interdiction de surclassement pour les cadets dans les épreuves tirées avec des armes de gros calibre – les seules épreuves TAR autorisées pour les cadets sont donc la 820, la 821 et la 823 (Voir GESTION SPORTIVE NATIONALE FFTir 2024-2025 – page 45).